

FRAIS D'HOSPITALISATION DE VOTRE SEJOUR

TARIFS JOURNALIERS

Tarifs en vigueur au 1 mars 2023

Médecine	919,19 €
Médecine Gériatrie	789,82 €
S.S.R	313,95 €
Forfait Journalier	
Participation forfaitaire (actes médicaux > ou = à 120€)	

Ticket modérateur*

183,84 €
157,98 €
62,79 €
20,00 €
24,00 €

Si vous êtes assuré(e) social(e) votre organisme de Sécurité sociale prend en charge en moyenne 80 % des frais d'hospitalisation. Le **ticket modérateur*** (part des frais non pris en charge par l'Assurance maladie) et le **forfait journalier** (montant national, dû pour chaque journée d'hospitalisation) sont à votre charge sauf si vous avez une mutuelle (présenter au bureau des admissions votre carte Vitale + attestation de prise en charge mutuelle à jour).
NB : Si vous n'avez aucune couverture sociale, vous devez impérativement régler à votre sortie la totalité de vos frais d'hospitalisation.

Conditions de prise en charge par l'Assurance maladie

(Voir page 11 du livret d'accueil)

Chambre particulière : le tarif journalier est de : **45,00 €**

NB : Ce tarif n'est pas pris en charge par l'Assurance maladie.



Repas accompagnants :

Repas midi :	10,84 €
Dîner :	10,84 €



Copie du dossier médical :

Frais de gestion	5,00 € puis 0.20€ par page
Supplément frais d'envois postaux	3,00 €
Envoi sur support DVD ou CD	15,00 €
Radiographies contretypé	3,00 €
Radiographie sur support numérique	8,00 €



Le service d'accueil et d'admissions situé en face du bâtiment Direction est à votre disposition pour vous renseigner sur les conditions de prise en charge et règlement de votre séjour.

Coutances, le 31 mars 2023

La Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Coutances
Sandrine LAUXERROIS